

SEANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2010

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12 Février 2010, s'est réuni le Jeudi 25 Février 2010 à 20h45, en séance ordinaire, à la mairie de Maupertus sur Mer, sous la présidence de Monsieur LEMARECHAL Michel, Maire.

Etaient présents : MM LEMARECHAL Michel, HUTEAU Martine, DUREL Pierre, COLINEAU Etienne, OMOND Louis, ANQUETIL Hubert, CHANTELOUP Gérard, SAILLARD Gérard, PESET Matthias, Mme BONHOMME Régine.

Absents excusés : M. ROGER Max (pouvoir à M. ANQUETIL)

Mme HUTEAU Martine a été désignée secrétaire de séance.

I - URBANISME

M. le Maire fait part au conseil municipal du dépôt d'une demande de permis de construire par Mme GARNIER pour l'agrandissement de son habitation. Ce dossier a été envoyé à la D.D.E. pour l'instruction.

II – TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR ELECTIONS REGIONNALES (14 ET 21 MARS 2010)

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de préparer le bureau de vote pour les élections régionales qui se dérouleront le 14 mars 2010 (1^{er} tour) et le 21 mars 2010 (2^{ème} tour). Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Le tableau des assesseurs pour le bureau de vote de chacun des tours des élections régionales est établi.

III – SUBVENTIONS 2010

M. le Maire fait part de deux demandes de subventions :

- l'association des pompiers humanitaires de Normandie pour les missions de secours aux populations de Haïti ;
- le Conseil Général de la Manche sollicitant une participation de la commune au Fonds Solidarité Logement à hauteur de 0,60 €/habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accéder à la demande de l'association des pompiers humanitaires de Normandie ; vote une participation de 0,31 €/habitant au Fonds de Solidarité Logement, soit 81,22.

En outre, M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Directeur Diocésain concernant la contribution des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat. La liste des élèves de la commune, pour l'année scolaire 2009/2010 est jointe à ce courrier.

M. le Maire rappelle que certaines écoles privées avaient déjà fait un courrier et que le conseil municipal avait délibéré sur ces demandes lors de la séance du 21 janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 8 (huit) voix POUR, 1 (une) voix CONTRE et 2 (deux) ABSTENTIONS,

Décide d'accorder une participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame du Vœu et St Paul d'un montant de 401,66 € par élève de Maupertus-sur-Mer, scolarisé en primaire.

IV – PREPARATION BUDGETAIRE 2010

M. le Maire rend compte des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2010 et donne les résultats de clôture de l'exercice 2010 ainsi que le résultat de clôture cumulé.

Compte tenu des travaux d'investissement qui ont été réalisés, courant 2009 et notamment le changement du beffroi de l'église, le résultat de clôture du budget de l'année 2009, au niveau de la section d'investissement est déficitaire de 10.463,65 €, soit un résultat cumulé, en investissement, de – 5.375,34 €.

Le résultat de clôture de l'année 2009, en section d'investissement est de 12.732,35 €.

Considérant que d'autres travaux d'investissement sont à prévoir en 2010, M. le Maire propose une légère augmentation des taux d'imposition 2010, à hauteur de 2%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition d'augmentation des taux d'imposition à hauteur de 2%.

V – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- ➔ M. le Maire fait part d'une proposition qui a été faite par la société « la maison du document » pour l'impression du bulletin municipal. Ce tarif sera à comparer avec celui de l'an passé (imprimé à la mairie) et une consultation pourra être envisagée pour l'impression du prochain bulletin.
- ➔ M. le Maire signale qu'une course d'orientation se déroulera dans le Bois de Maupertus le 21 mars 2010.
- ➔ M. le Responsable de la Direction des Routes Départementale a transmis un courrier concernant la circulation durant les travaux d'aménagement du « Hamel es Ronches » sur la commune de Gonneville.
- ➔ M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Président de l'Association de Défense des Usagers de l'Assainissement Non Collectif et dans lequel il annonce la création de cette association régie par la loi 1901.
- ➔ M. le Maire va reprendre contact avec Mme MENARD concernant le nouvel affaissement de son talus bordant « la Chasse du Mou ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.